



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Mise à jour le 13/03/2026

1 IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles ADOG propose des prestations de services de promenades et de garde de chiens à ses clients ainsi que des visites en établissements spécialisés (hôpitaux, EHPAD, établissements scolaires, centres de soins de rééducation fonctionnelle ou psychosocial et autres établissements à caractères spécialisés) avec son chien dans le cadre de la Médiation Animale.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, « les CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de service ADOG soit NAPOLY Marie-Charlotte, entrepreneur individuel Numéro SIRET 99928585100013 dont le siège est situé au 10 rue Braille 29200 Brest. Adog.mediation@gmail.com 0601055082 (ci-après « ADOG ») et son client (ci-après « le client ») ci-après désignés individuellement en tant que « parties » ou collectivement comme les « parties ».

Conformément à la réglementation en vigueur ADOG (NAPOLY Marie-Charlotte) est titulaire de l'**ACACED Chien, Chat et NAC**, formation nécessaire à l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Attestation n° 2025/7e6a-a7c3 en date du 22 oct. 2025

NAPOLY Marie-Charlotte auto entrepreneuse « ADOG Médiation » est assuré au CIC BREST STRASBOURG 5 place de Strasbourg 29200 Brest par un contrat MULTI PRO assurance Responsabilité civile.

2. FACTURATION

ADOG établit un devis envoyé par mail au client après la première visite. Si le client accepte le devis il est tenu de dater et signer celui-ci avec « Bon pour Accord ». De parapher les présentes CGV et de renvoyer l'ensemble des documents par mail à ADOG au moins 7 jours avant la première séance planifiée entre les parties. ADOG envoie au client un email confirmant la bonne réception du contrat conclu entre les parties. Pour l'établissement du devis et pendant la première rencontre, le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier concernant le chien.

A LA DATE DE SIGNATURE DU DEVIS, LE CLIENT S'ENGAGE A ACCEPTER SANS RESERVE LES TERMES PRESENTES DANS LES CGV

Les clients sont des personnes physiques majeures et capables agissant à titre personnel en tant que consommateurs, c'est-à-dire, agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leurs activités commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Le client doit être propriétaire ou détenteur du chien qui fait l'objet de la prestation. Les détenteurs mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure et capable.

3. DOCUMENTS NECESSAIRES

Le client s'engage à fournir lors de la première rencontre

- Une attestation de responsabilité civile couvrant les animaux domestiques
- Le carnet de vaccination du chien à jour (datant de plus de 15 jours et moins de 1 an) contre
 - La maladie de Carré
 - La parvovirose
 - L'hépatite de Rubarth
 - La Leptospirose
 - La toux du chenil
- Le chien doit être traité contre les parasites externes et internes.
- Le certificat d'identification du chien (puce électronique ou tatouage),

A défaut de remise de l'ensemble des éléments demandés dans les délais précités ADOG pourra décider de ne pas assurer la prestation ou de la suspendre dans l'attente dès la remise des éléments.

ADOG ne prend pas en charge les chiennes pendant leurs périodes de chaleur.

ADOG NE PREND PAS EN CHARGE LES CHIENS DE 1^{re} et 2^e CATEGORIE

4. ZONE D'INTERVENTION

Les prises en charges sont réalisées sur la commune de Brest et alentours. Un supplément tarifaire pourra être appliqué si pour des raisons de commodité le chien doit être pris en charge ou ramené en dehors de cette zone en accord avec le client.

5 HORAIRES ET DISPONIBILITES

Les prestations sont assurées **du lundi au vendredi de 8h à 18h.**

- Un supplément pourra être appliqué en cas de prise en charge avant 8h.
- **Exceptionnellement** des promenades pourront être proposées le samedi ou le dimanche ou pendant les vacances scolaires en accord avec le client et ADOG
- ADOG peut décaler ou annuler les promenades prévues suite à des événements indépendants de sa volonté comme la météo (tempête) ou des problèmes matériels.

6.CONDITIONS RELATIVES AUX CHIENS

Chaque chien confié à ADOG doit impérativement : (voir paragraphe 3)

- Être identifié (puce électronique ou tatouage),
- Être traité contre les parasites internes et externes,
- Avoir des vaccinations à jour,
- Être vacciné contre la **toux du chenil**, vaccination obligatoire en raison des promenades collectives.

ADOG Médiation se réserve le droit de refuser un chien ou de mettre fin au contrat, notamment dans les cas suivants :

- Vaccinations non à jour,
- Informations erronées ou mensongères fournies par le propriétaire,
- Comportement incompatible avec les promenades collectives ou présentant un danger pour les personnes ou les autres animaux.

7. RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire s'engage à fournir des informations **complètes, exactes et sincères** concernant le comportement, l'état de santé et les habitudes de son chien.

Tout manquement, vice ou comportement volontairement dissimulé pourra entraîner la **résiliation immédiate du contrat**, sans indemnité.

8. DEROULEMENT DES PRESTATIONS

- Une visite préalable est organisée entre ADOG et le propriétaire
- Les modalités et les horaires de prise en charge sont définis d'un commun accord.
- Après le recueil des informations nécessaire à la constitution du dossier un devis sera établi et envoyé par mail.
- Voir chapitre 2 Facturation

- Aucune prestation ne sera réalisé avant la signature du contrat.

9. REMISE DES CLES

En cas d'absence du propriétaire lors de la prise en charge :

- Une clé du domicile pourra être remise à ADOG Médiation,
- Le propriétaire devra fournir tous les éléments nécessaires (codes d'entrée, badge, etc.).

Un supplément pourra être facturé si ADOG Médiation doit se déplacer spécifiquement pour récupérer les clés.

10. RESPECT DE LA VIE PRIVE

ADOG s'engage à ne pas divulguer les coordonnées personnelles des clients.

A ne pas confier les clés du domicile à un tiers sans un accord écrit préalable (mail ou SMS).

ADOG est responsable du traitement des données personnelles concernant le client, à savoir, son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse mail, son numéro de téléphone, ses coordonnées bancaires et les informations relatives au chien du client. ADOG traite ces données personnelles pour la délivrance des prestations et la gestion commerciale avec le client en exécution des CGV. ADOG est seul destinataire des données du client et assure leur confidentialité. Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies par ADOG. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des données le concernant pour exercer ses droits.

Le propriétaire s'engage à informer ADOG de la présence éventuelle de caméras de surveillance à son domicile en référence au droit à l'image. (Article 226-1, 2° du Code pénal)

11. PROMENADES

Le propriétaire doit fournir un matériel adapté et en bon état : collier, laisse, harnais, longe muselière si nécessaire. ADOG se réserve le droit d'utiliser son propre matériel notamment un collier GPS si cela est jugé nécessaire pour la sécurité de l'animal.

Le lieu de promenade est choisi librement par ADOG dans l'intérêt du chien et la sécurité de tous.

Un test comportemental sera effectué lors de la première promenade et ADOG se réserve le droit de résilier le contrat à l'issue de celle-ci si le chien présente des comportements incompatibles avec la prestation.

12 SANTE ET URGENCES VETERINAIRES

Accident ou blessure pendant la prestation

En cas d'accident ou de blessures survenues durant la prestation, le propriétaire autorise ADOG à conduire l'animal chez un vétérinaire.

Les frais seront pris en charge par l'assurance responsabilité civile professionnelle d'ADOG Médiation. (CIC MULTI PRO assurance Responsabilité civile.)

Maladie ou blessure antérieure

Si l'animal est malade ou blessé avant la prise en charge et que son état nécessite une consultation vétérinaire durant la prestation :

- Le propriétaire autorise ADOG Médiation à emmener l'animal chez un vétérinaire
- Les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire,

- Les factures devront être remboursées dans un délai de **8 jours**.

13 TARIFS

Le détail et le tarif des prestations figurant dans le devis fait foi entre les parties

Les tarifs sont exprimés en euros (€).

La TVA n'est pas applicable conformément à l'article **293 B du Code Général des Impôts**.

ADOG Médiation se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la prestation.

Tarifs en vigueur :

- Journée complète pour un chien (8h – 18h) : **60 €**
- Demi-journée pour un chien (8h – 12h ou 14h – 18h) : **30 €**
- Sortie hygiène pour un chien (15 minutes) : **20 €**
- Pour deux chiens d'un même foyer une remise pourra être appliquée.

Des suppléments peuvent s'appliquer (horaires spécifiques, zone géographique, récupération des clés, etc.).

14 RESPONSABILITE

Le matériel fourni (laisse, collier, harnais, longe, muselière, GPS) par le propriétaire doit être en bon état. ADOG ne pourra pas être tenu responsable de la dégradation du matériel fourni par le chien pendant la prestation et des dégradations causées par l'animal au domicile du propriétaire.

15 LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

16 ANNULATION REPORT

Le client s'engage, en cas d'empêchement, à prévenir ADOG au moins 24h avant l'horaire et le jour initialement prévus de la sortie afin de convenir d'une autre date.

La séance annulée par le client dans un délai plus court pourra être annulée mais sans remboursement.

Le client s'engage à respecter l'heure prévue pour le déroulement de chaque sortie. En cas de retard de plus de 15 minutes ADOG se réserve le droit d'annuler ou de reporter la sortie. La séance annulée ne sera pas remboursée.

Les prestations sont assurées du lundi au samedi de 8 h à 18 h

BON POUR ACCORD

Date

Nom Prénom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

